

NOS PARTENAIRES

- Les consultations mémoires, hôpitaux gériatriques, médecins généralistes, neurologues et gériatres.
- Les paramédicaux libéraux (kinésithérapeutes, orthophonistes, infirmiers, pédicures-podologues, etc.).
- Les CCAS et CLIC municipaux, la MAIA du 92 Sud.
- Les services d'aide à la personne et les équipes mobiles spécialisées.
- Les réseaux d'aide aux aidants familiaux.
- Les plateformes de répit, les établissements d'accueil temporaire et les accueils de jour.

Nos interventions sont pensées et réalisées en complémentarité des aides et soins existants.

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE D'INTERVENTION :



L'ESA La Chartraine intervient au domicile des personnes habitant les communes de :

- **Antony**
- **Bourg-la-Reine**
- **Châtenay-Malabry**
- **Sceaux**



ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER



20, rue Lafontaine
92160 ANTONY

Tel : 01 40 96 37 25

Mail :

esa.lachartraine@univi.fr

NOTRE ÉQUIPE

Composition de l'équipe :

- Une *infirmière coordonnatrice* responsable du service.
- Deux *psychomotriciennes* en charge du bilan de début et de fin de prise en charge, de l'élaboration du projet thérapeutique et de la supervision du suivi.
- Deux *Assistants de Soins en Gériatrie (ASG)* réalisant les séances de réhabilitation et d'accompagnement.

L'ESA intervient du Lundi au Vendredi, de 9h à 17h.

LES MISSIONS DE L'ESA

L'Équipe Spécialisée Alzheimer intervient au domicile de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée à un stade léger ou modéré.

Nos missions :

- Aider à préserver et développer l'autonomie et la qualité de vie en considérant les facultés cognitives, les capacités sensori-motrices et les habilités sociales.
- Adapter et sécuriser l'environnement.
- Informer, orienter et soutenir les bénéficiaires ainsi que leur entourage.

Notre équipe agit dans le plus grand respect des habitudes de vie et des souhaits des personnes accompagnées.

LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE

L'ESA intervient sur prescription médicale, au domicile de la personne accompagnée.

Notre prestation est intégralement financée par l'assurance maladie.

La prise en charge comprend 12 à 15 séances, à raison d'une séance d'une heure par semaine, et ce sur 3 mois.

Déroulement de la prise en charge :

- Une visite préalable au suivi afin de recueillir les informations nécessaires à la bonne mise en place de la prise en charge.
- 2 séances de bilan réalisées par une psychomotricienne afin d'établir les objectifs thérapeutiques.
- 12 séances de réhabilitation et d'accompagnement effectuées par une ASG.
- Une dernière séance consacrée à l'évaluation de fin de prise en charge et la proposition de relais.